

Stratégie Biodiversité Suisse : Quels objectifs sont atteints ?

Le 25 avril 2012, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS). Elle contient dix objectifs stratégiques, dont le premier, l'utilisation durable/compatible avec la biodiversité, est divisé en neuf sous-objectifs. La SBS contient donc 18 objectifs. Selon la décision du Conseil fédéral, ceux-ci auraient dû être atteints en 2020. BirdLife Suisse a déjà publié un point de situation sur l'état d'atteinte des objectifs de la SBS fin 2020 et a mis à jour cette analyse ici à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la décision du Conseil fédéral.

20 avril 2022, BirdLife Suisse, www.birdlife.ch

Objectif

Mesures prises et efficacité en vue de l'atteinte de l'objectif (analyse BirdLife Suisse)

1.1 Grâce à **l'aménagement du territoire**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

Les travaux en vue d'un concept d'aménagement du territoire pour l'infrastructure écologique et d'un plan sectoriel pour la mise en réseau de l'infrastructure écologique n'ont pas commencé. Le projet du Conseil fédéral sur la LAT2 pourrait entraîner d'autres constructions en dehors de la zone à bâtir.



1.2 Dans le cadre de **la sylviculture**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

La Confédération et les cantons ont développé le programme « Biodiversité en forêt » avec la conservation des arbres-habitats et du bois mort. Sa mise en œuvre et la désignation de réserves forestières varient d'un canton à l'autre. Les valeurs cibles sont trop faibles.



1.3 Dans le cadre de **l'agriculture**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

L'intensification de l'agriculture se poursuit, en particulier en haute altitude. Les surfaces de promotion de la biodiversité sont en augmentation, mais leur qualité n'est pas au rendez-vous. La perte de biodiversité se poursuit. Les trajectoires de réduction des pesticides et de l'azote sont insuffisantes.



1.4 Dans **la chasse et la pêche**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

La révision de la loi sur la chasse et la protection n'a été stoppée que dans les urnes. La combinaison malheureuse de certaines améliorations avec de nombreuses détériorations empêche également les améliorations.



1.5 Dans **le tourisme, le sport et les loisirs**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

La pression exercée par les activités de loisirs, de détente et de sport sur les surfaces proches de l'état naturel et dans les régions auparavant largement non perturbées a augmenté massivement. Les concepts de canalisation des visiteurs sont limités à quelques régions.



1.6 Dans **les transports**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

Le trafic continue d'augmenter et la fragmentation des habitats n'a pas pu être réduite. Les ponts végétalisés et les passages sous-voies ne sont pas suffisamment mis en œuvre.



1.7 Dans **les énergies renouvelables**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

L'obligation de prendre des mesures de compensation en faveur de la nature lors du renouvellement des concessions de centrales hydroélectriques a été supprimée. La pression exercée par les petites centrales hydroélectriques et les parcs éoliens dans les sites proches de l'état naturel a fortement augmenté.



1.8 Dans **les biens-fonds, bâtiments et installations en possession de la Confédération**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

Les mesures en faveur de la biodiversité sur les terrains de l'armée se poursuivent. A part cela et quelques rares exemples positifs, aucune mesure globale pour la nature n'est visible sur les terrains et autour des bâtiments et installations de la Confédération.



1.9 Dans **la production, services, échanges commerciaux, consommation**, d'ici à 2020, les principes de la durabilité régissent l'utilisation des ressources naturelles et limitent les pressions exercées sur celles-ci, de manière à préserver les écosystèmes et les services écosystémiques ainsi que les espèces et la diversité génétique.

Des efforts sont faits pour une économie financière plus durable et, en termes de consommation, pour moins de gaspillage alimentaire. De nombreuses mesures qui étaient censées être mises en œuvre avec « l'économie verte » ont été abandonnées après l'arrêt du programme.



2 D'ici à 2020, **une infrastructure écologique** composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité. L'état des milieux naturels menacés est amélioré.

La superficie des biotopes d'importance nationale a augmenté d'environ 0,2 pourcent en 2017. Des cours deau sont en cours de renaturation. Les travaux préparatoires pour l'infrastructure écologique sont en cours. L'entretien des biotopes reste insuffisant.



3 D'ici à 2020, la situation **des espèces prioritaires au niveau national** est améliorée et leur disparition est enrayée dans toute la mesure du possible. La propagation des espèces exotiques envahissantes susceptibles de provoquer des dommages est endiguée.

Des mesures visant à augmenter les effectifs sont prises pour certaines espèces, mais elles restent très ponctuelles. Le Conseil fédéral a adopté une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Une modification de la loi n'avance pas.



4 D'ici à 2020, **l'appauvrissement génétique** est freiné et si possible stoppé. La conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, animaux de rente et plantes cultivées compris, sont assurées.

Les mesures pour la conservation de la diversité génétique des espèces sauvages font largement défaut. Des mesures sont en cours pour les plantes cultivées et les animaux de rente. Les règlements sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages sont contenus dans la LPN.



5 D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des **incitations financières** existantes sont mis en évidence et autant que possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux.

La Confédération et les cantons n'ont pratiquement rien fait pour compiler les incitations qui nuisent à la biodiversité. En 2020, le WSL et la Scnat ont présenté une étude complète. Le Conseil fédéral a annoncé des rapports concernant ces incitations.



6 D'ici à 2020, **les services rendus par les écosystèmes** sont recensés et quantifiés. Ils peuvent ainsi être intégrés dans la mesure du bien-être sous la forme d'indicateurs complétant le produit intérieur brut ainsi que dans l'analyse de l'impact des réglementations.

Seules une publication scientifique et une brochure de vulgarisation (de BirdLife Suisse) ont été publiées. Les services écosystémiques en tant qu'indicateurs complémentaires du bien-être ne sont pas encore pris en compte en Suisse.



7 D'ici à 2020, la société possède des **connaissances suffisantes sur la biodiversité** pour que chacun conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie et la prenne en compte dans ses décisions pertinentes.

Les connaissances sont transmises dans la société principalement par le biais de publications d'institutions scientifiques et d'associations de protection de la nature, ainsi que par des centres-nature et des événements (Fête de la nature). La Confédération a annulé les plans pour une information renforcée sur la biodiversité.



8 D'ici à 2020, **la biodiversité** connaît un développement tel **dans l'espace urbain** que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité.

Des campagnes de sensibilisation ont été menées sur la biodiversité dans les agglomérations et des mesures individuelles ont été mises en œuvre, souvent autour des bâtiments communaux. Dans la majorité des cas, l'aménagement des surfaces vertes est encore néfaste à la biodiversité.



9 D'ici à 2020, la Suisse renforce son **engagement au niveau international** en faveur du maintien de la biodiversité dans le monde.

La Suisse continue d'être impliquée, sur le plan des ressources humaines et financières, dans les conventions internationales, le FEM et l'IPBES. Dans la coopération au développement, l'engagement en faveur de la biodiversité est minimal.



10 D'ici à 2020, **la surveillance de l'évolution des écosystèmes**, des espèces et de la diversité génétique est assurée.

La Suisse dispose d'une surveillance de la biodiversité bien développée avec le MBD et les centres de données. La consolidation des données, l'élaboration d'indicateurs significatifs et la préparation du contenu pour différents groupes cibles n'en sont qu'à leurs débuts.



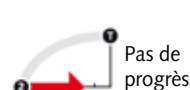
Légende et bilan :



1



5



7



5

Total 18